

Guide pour la rédaction, la défense et l'évaluation des travaux de fin d'étude (TFE) dans le cadre de la formation Did@cTIC

Afin de finaliser son parcours de formation Did@cTIC, chaque participant-e au certificat ou au diplôme doit rédiger, puis défendre oralement un travail de fin d'étude (TFE). Ce guide précise les directives générales relatives aux TFE ainsi que les informations spécifiques pour chaque parcours (certificat et diplôme).

1. Introduction

1.1 Prérequis

Pour pouvoir présenter son TFE, le ou la participant-e doit avoir satisfait **l'ensemble des exigences requises dans son parcours de formation**.

Pour le certificat, il ou elle doit avoir validé les 3 modules de base (9 ECTS) et le module « Travail sur sa pratique » (2 ECTS). Il ou elle doit avoir assisté à au moins une défense de TFE et ainsi obtenu les 2 ECTS prévus pour l'accompagnement individuel.

Pour le diplôme, il ou elle doit avoir validé les 3 modules de base (9 ECTS) ainsi que différents modules à option (8 ECTS) et le module « Travail sur sa pratique » (2 ECTS). Il ou elle doit avoir assisté à au moins une défense de TFE et ainsi obtenu les 2 ECTS prévus pour l'accompagnement individuel.

1.2 Objectifs et formes du TFE

Selon l'approche individualiste privilégiée dans le dispositif Did@cTIC, le TFE constitue la **concrétisation d'un projet personnel**. Il s'agit d'un travail **utile à la pratique professionnelle**.

Le TFE (certificat ou diplôme) peut être rédigé et présenté en français, allemand ou anglais. Il contient une table des matières ainsi qu'une bibliographie. Il est réalisé en interligne 1.5 avec des marges standard. Le travail de certificat compte 10 à 15 pages (annexes non comprises) ; il est réalisé de manière individuelle. Le travail de diplôme compte 30 à 40 pages (annexes non comprises) ; il peut être réalisé individuellement ou par deux.

Le **travail de certificat** consiste en principe en un **portfolio d'enseignement et/ou de recherche**. Il comprend globalement plusieurs volets : vision de l'enseignement et/ou de la recherche ; ressources et compétences d'enseignement et/ou de recherche ; profil de compétences d'enseignant-e et/ou de chercheur/chercheuse ; preuves relatives à son expérience professionnelle (cf. Annexe 6.1). Bien évidemment, cette description reste indicative, chacun-e étant libre de l'adapter selon ses besoins et ses intérêts, avec l'accord de la Professeure de Didactique Universitaire. Le portfolio est pensé comme étant le reflet de l'expérience d'enseignement et/ou de recherche du ou de la candidat-e. Il peut être utilisé comme support pour la suite de la carrière, pour une postulation ou une négociation de poste.

Le portfolio d'enseignement et/ou de recherche permet au ou à la candidat-e de développer les **compétences** suivantes :

- définir et expliciter sa vision de l'enseignement et/ou de la recherche
- démontrer ses ressources et compétences d'enseignement et/ou de recherche
- créer son profil de compétences d'enseignant-e et/ou de chercheur/chercheuse
- rassembler des preuves relatives à son expérience professionnelle
- présenter ce travail à des tiers sous forme écrite et orale

Il est aussi possible de réaliser un **projet professionnel** comme travail de certificat (cf. Annexe 6.2). Les objectifs et la forme précise sont négociés avec la Professeure de Didactique Universitaire. Les compétences visées sont alors les mêmes que pour le diplôme (cf. ci-dessous).

Le **travail de diplôme** rend en principe compte de la réalisation d'un **projet professionnel** individuel ou d'équipe. Il peut prendre diverses formes : conception et expérimentation d'un dispositif de formation, recherche-évaluation ou autre (cf. Annexe 6.2). Chaque candidat-e définit son projet en fonction de ses besoins et de ses intérêts spécifiques. Les objectifs et la forme précise sont négociés avec la Professeure de Didactique Universitaire. Le travail de diplôme varie notamment en fonction de l'expérience professionnelle du ou de la participant-e ; par exemple, un-e enseignant-e débutant-e peut s'intéresser avant tout à la conception et à la planification d'un nouvel enseignement, alors qu'un-e enseignant-e expérimenté-e peut se focaliser plutôt sur la régulation et la révision d'un enseignement déjà donné.

Le projet professionnel permet au ou à la candidat-e de développer les **compétences** suivantes :

- formuler et expliciter un projet en lien avec son contexte professionnel
- mettre en œuvre un projet en enseignement supérieur et développer les compétences relatives à ce projet (conception d'un enseignement, évaluation d'un enseignement, suivi de stages, développement de ressources multimédia, etc.)
- réaliser un retour réflexif sur sa pratique d'enseignement
- appliquer les concepts et outils présentés dans les modules suivis (pour autant qu'ils soient en lien avec le sujet du TFE)
- présenter ce travail à des tiers sous forme écrite et orale

Il est aussi possible de réaliser un **portfolio d'enseignement et/ou de recherche** comme travail de diplôme (cf. Annexe 6.1). Les objectifs et la structure précise sont négociés avec la Professeure de Didactique Universitaire. Les compétences visées sont alors les mêmes que pour le certificat (cf. ci-dessus). En revanche, **les exigences sont plus élevées en ce qui concerne l'analyse de pratique**, qui doit être réalisée de manière plus fine et détaillée que pour un travail de certificat. Par exemple, le ou la candidat-e présente et analyse un projet pédagogique qu'il/elle a mis en œuvre ; il/elle présente et analyse une série d'activités d'enseignement représentatives de sa pratique ; il/elle présente et analyse le scénario pédagogique de l'un de ses enseignements ; etc.

1.3 Sessions de validation

Trois sessions de validation sont organisées chaque année : février, juin et septembre. Le ou la candidat-e est prié-e d'indiquer **3 mois à l'avance** lors de quelle session il ou elle souhaite déposer et défendre son TFE. L'annexe 6.4 présente une récapitulation des différentes étapes de travail avec les ultimes délais.

1.4 Dossier d'apprentissage

En prévision de la défense de son TFE, le ou la participant-e réalise un dossier d'apprentissage. Ce document revêt une double utilité : d'une part, faire le point sur les apprentissages réalisés tout au long du parcours de formation ; d'autre part, rassembler les preuves de la validation du nombre de crédits ECTS nécessaires pour l'obtention du certificat ou du diplôme. Il doit être déposé au Centre de Didactique Universitaire en **1 exemplaire papier relié** au plus tard **1 mois avant la défense**.

Le dossier d'apprentissage comprend **trois parties** :

1. rappel du projet personnel de départ : le ou la candidat-e revient sur les motivations qui l'ont poussé-e à entrer en formation ainsi que sur ses objectifs de départ quant au dispositif Did@cTIC
2. compilation des preuves de validation : l'ensemble des travaux relatifs aux activités de validation réalisées pour les différents modules, ainsi que les feedbacks éventuels des intervenant-e-s, sont rassemblés ; le document comprend également un décompte de tous les modules suivis avec leur titre et le nombre de crédits ECTS attribués
3. réflexion personnelle : le ou la candidat-e identifie les apprentissages réalisés lors de sa participation au dispositif Did@cTIC et indique leur lien avec sa pratique professionnelle

Les **critères d'acceptation** du dossier d'apprentissage sont détaillés dans l'annexe 6.3.1 (critères communs pour le certificat et le diplôme).

1.5 Remise des certificats et diplômes

Une fois par année, durant le semestre d'automne, toutes les personnes qui ont défendu avec succès leur travail de fin d'étude pendant l'année écoulée reçoivent leur certificat ou diplôme à l'occasion d'une séance officielle. Il n'est en principe pas possible de recevoir son certificat ou son diplôme avant cette séance. En revanche, une attestation ainsi que la liste des modules validés peuvent être fournies sur demande.

2. Rédaction et défense du TFE

2.1 Rédaction du TFE

Le processus de travail se déroule selon **trois étapes** :

1. proposition par courriel d'un sujet et d'un premier plan de travail -> accord de principe sur le projet lors d'un rendez-vous avec la Professeure de Didactique Universitaire (le plus rapidement possible)
2. soumission par courriel d'une version complète du TFE (depuis l'introduction jusqu'à la conclusion) permettant un feedback détaillé lors d'un rendez-vous (au plus tard 2 mois avant la défense) -> 2 possibilités :
 - soit le travail est **accepté**, sans modifications ou avec modifications mineures -> le ou la candidat-e peut déposer son TFE en 3 exemplaires papier (attention : dans ce cas, il est de la responsabilité de ou de la candidat-e d'effectuer les éventuelles modifications mineures mentionnées ; il ne s'agit pas de soumettre à nouveau une version révisée)
 - soit une **révision** du travail est demandée et un **nouveau délai** est proposé (au plus tard 1 mois avant la défense) -> le ou la candidat-e revoit son travail et en soumet une version corrigée par courriel dans le délai imparti pour un nouveau feedback
3. dépôt de la version finale (au plus tard 2 semaines avant la défense)

Ce processus de travail est **obligatoire pour tous les candidat-e-s**. Des feedbacks plus fréquents sont naturellement possibles sur demande.

La version finale acceptée du TFE doit être déposée au Centre de Didactique Universitaire en **3 exemplaires papier reliés** (un pour chaque membre du jury et un pour les archives) au plus tard **2 semaines avant la défense**.

Les **critères d'évaluation** de la partie écrite du TFE sont détaillés dans l'annexe 6.3.2. A noter que deux grilles reprenant ces critères sont disponibles à la fin du document, de manière à faciliter la démarche d'auto-évaluation.

2.2 Défense du TFE

Après l'acceptation et le dépôt de son TFE, chaque candidat-e le défend lors d'un **mini-colloque public** organisé par le Centre de Didactique Universitaire. Chaque mini-colloque regroupe deux ou trois TFE ; les critères de regroupement sont ajustés au cas par cas. Le mini-colloque dure au maximum 2 heures. **Tout-e-s les candidat-e-s doivent assister à l'intégralité du mini-colloque durant lequel ils ou elles soutiennent leur TFE.** Dans un premier temps, chaque candidat-e présente son travail pendant 20 minutes au maximum. Dans un deuxième temps, suite à l'ensemble des présentations, une discussion commune de 60 minutes a lieu, entre le jury et les divers candidat-e-s ; le public peut aussi participer.

Dans la première partie, chaque candidat-e présente les éléments principaux de son travail ainsi que certains aspects réflexifs (par exemple l'inscription de son travail dans son parcours de formation, l'utilité de son travail pour l'enseignement supérieur, ses perspectives personnelles dans l'enseignement à l'issue de sa formation, etc.). Dans la seconde partie, le jury pose d'abord 1-2 questions individuelles à chaque candidat-e sur son travail écrit et sur sa présentation orale ; des questions peuvent également être posées en relation avec le parcours de formation du ou de la candidat-e, sur base du dossier d'apprentissage. Ensuite, des questions plus générales ou transversales sont abordées de manière ouverte, sous forme de discussion entre le jury, les divers candidat-e-s et le public.

Deux expert-e-s, soit la Professeure de Didactique Universitaire ainsi qu'un-e expert-e en Sciences de l'Education, sont présent-e-s lors du mini-colloque et constituent le jury. Ils ou elles prennent une décision commune concernant la défense et la réussite définitive du TFE.

De manière exceptionnelle, si un-e candidat-e ne peut **absolument** pas participer à un mini-colloque, une **séance individuelle de remplacement** est organisée. Elle est alors constituée d'une présentation de 20-30 minutes de la part du ou de la participant-e, puis d'une discussion issue des questions du jury. Elle dure au maximum 60 minutes. Dans la première partie, le ou la candidat-e présente les éléments principaux de son travail ainsi que certains aspects réflexifs (par exemple l'inscription de son travail dans son parcours de formation, l'utilité de son travail pour l'enseignement supérieur, ses perspectives personnelles dans l'enseignement à l'issue de sa formation, etc.). Dans la seconde partie, le jury pose des questions sur le travail écrit et sur la présentation orale ; des questions peuvent également être posées en relation avec le parcours de formation du ou de la candidat-e, sur base du dossier d'apprentissage. Deux expert-e-s, soit la Professeure de Didactique Universitaire ainsi qu'un-e expert-e en Sciences de l'Education, sont présent-e-s lors de cette séance et constituent le jury. Ils ou elles prennent une décision commune concernant la défense et la réussite définitive du TFE.

Les **critères d'évaluation** de la partie orale du TFE sont détaillés dans l'annexe 6.3.3 (critères communs pour le certificat et le diplôme).

2.3 Obtention des crédits

Le TFE représente 2 crédits ECTS pour le certificat et 9 crédits ECTS pour le diplôme. Les crédits sont attribués **en cas de succès lors de la défense**.

3. Rôles des différents acteurs dans l'élaboration et l'évaluation du TFE

3.1 La Professeure de Didactique Universitaire (Prof. Bernadette Charlier)

Elle est responsable du suivi individuel des participant-e-s pour la rédaction de leur TFE. Elle donne des feedbacks constructifs tout au long de l'avancement du travail, par courriel ou lors de rendez-vous individuels.

Elle fait partie du jury de la défense du TFE. Elle réalise une lecture préparatoire des travaux avant la séance. Suite aux présentations orales, elle pose quelques questions d'éclaircissement ou de discussion à chaque candidat-e ; elle pose ensuite des questions plus générales ou transversales, qui sont abordées de manière ouverte, sous forme de discussion entre le jury, les divers candidat-e-s et le public.

3.2 La coordinatrice (Marie Lambert)

Elle s'occupe de l'organisation des sessions de validation et des questions administratives (exigences, délais, nombre de copies du travail, etc.).

3.3 L'expert-e externe en Sciences de l'Education

Il ou elle fait partie du jury de la défense du TFE. Il ou elle réalise une lecture préparatoire des travaux avant la séance. Suite aux présentations orales, il ou elle pose quelques questions d'éclaircissement ou de discussion à chaque candidat-e ; il ou elle pose ensuite des questions plus générales ou transversales, qui sont abordées de manière ouverte, sous forme de discussion entre le jury, les divers candidat-e-s et le public.

3.4 Le ou la candidat-e

Il ou elle s'assure d'avoir bien compris les exigences relatives au TFE. Il ou elle veille à garder des contacts réguliers avec l'équipe d'accompagnement tout au long du processus d'élaboration et de rédaction de son TFE, tout en respectant les délais impartis pour la remise des différentes versions du travail.

4. Ultime délai

Selon le règlement Did@cTIC, le ou la candidat-e peut déposer et défendre son TFE au maximum 3 ans après le début de sa formation pour le diplôme, et 2 ans pour le certificat.

5. Exemples de travaux

Divers exemples de projets professionnels, réalisés dans différents domaines, ont été mis en ligne (avec l'accord de leurs auteurs) sur notre site internet. Ils se trouvent en format PDF à l'adresse suivante : <http://www.unifr.ch/didactic/fr/formation/travaux-didactic>. En outre, de nombreux autres travaux sont disponibles dans nos archives. Il est possible de les consulter et de les emprunter.

En revanche, aucun portfolio n'est mis en ligne sur notre site web, car ces documents restent confidentiels. Il est toutefois possible de venir les consulter à nos bureaux, car nous possédons des copies papier.

6. Annexes

6.1 Proposition de structure d'un portfolio

Le portfolio d'enseignement et/ou de recherche comprend **les parties principales suivantes** :

1. Définir et expliciter sa vision de l'enseignement et/ou de la recherche (« Pour moi, enseigner et apprendre et/ou faire de la recherche, qu'est-ce que c'est ? »)

La vision de l'enseignement et/ou de la recherche est décrite et située par rapport à :

- l'histoire de vie comme enseignant-e et étudiant-e et/ou chercheur/chercheuse
- une ou des théories qui soutiennent cette vision de l'enseignement et/ou de la recherche
- le contexte professionnel
- l'expérience vécue comme apprenant-e, enseignant-e et/ou chercheur/chercheuse

2. Démontrer ses ressources et ses compétences à travers une expérience d'apprenant-e et d'enseignant-e et/ou de chercheur/chercheuse

- Les expériences choisies sont décrites.
- Les ressources mobilisées et les compétences développées sont nommées et discriminées pour chaque expérience et en lien avec sa vision de l'enseignement et/ou de la recherche.

3. Créer son profil de compétences d'enseignant-e et/ou de chercheur/chercheuse

- Un profil de compétence idéal d'un-e enseignant-e du supérieur et/ou d'un-e chercheur/chercheuse est proposé.
- Les liens ou les différences entre ce profil idéal et le profil réel sont énoncés.
- Des pistes de perfectionnement sont identifiées.

4. Réaliser une analyse de pratique détaillée (pour le travail de diplôme)

- Un aspect significatif de sa pratique d'enseignement est choisi (projet pédagogique, série d'activités d'enseignement, scénario pédagogique, etc.) et ce choix est justifié.
- L'aspect choisi est présenté et analysé de manière fine et détaillée.

5. Rassembler des preuves relatives à son expérience d'enseignement et/ou de recherche et en lien avec sa vision de l'enseignement et/ou de la recherche

Exemples :

- les plans de cours, les supports de cours
- les dépôts de projets, de requêtes, de demandes de fonds
- les évaluations de l'enseignement
- la formation pédagogique et didactique
- la formation pour la recherche
- les recherches et publications (y. c. à caractère pédagogique ou didactique)
- la responsabilité de gestion liée à l'enseignement et/ou à la recherche

Cette structure reste bien évidemment indicative. Chacun-e est libre de l'adapter selon ses besoins et ses intérêts, avec l'accord de la Professeure de Didactique Universitaire. Dans le cas d'un portfolio réalisé comme travail de diplôme, chaque partie sera davantage détaillée que pour un travail de certificat.

6.2 Propositions de forme et de structure d'un projet professionnel

Les projets professionnels peuvent prendre **plusieurs formes** :

a) conception et expérimentation d'un dispositif de formation

- description du contexte
- analyse des besoins
- rôles des acteurs
- scénario(s) pédagogique(s) : objectifs, prise en compte des apprenant-e-s, description des activités, évaluation des apprentissages et de l'enseignement (cf. canevas du module A)
- usages des TIC
- expérimentation, mise en oeuvre du dispositif
- analyse de l'expérimentation et propositions de régulation
- usage des outils d'analyse théoriques

N. B. Selon l'état de développement du dispositif, seulement certains critères pourront être remplis.

b) recherche-évaluation

- description du contexte
- description de la problématique, des questions
- définition de critères d'évaluation
- implication des acteurs
- construction d'outils

- analyse des résultats
- analyse des effets de l'évaluation

N. B. Selon l'état de développement du dispositif, seulement certains critères pourront être remplis.

c) autre

D'autres types de projet sont également envisageables, d'entente avec la Professeure de Didactique Universitaire.

Les projets professionnels comprennent **3 parties principales** :

1. Description du projet

- inscription du projet dans le contexte professionnel
- définition des objectifs du projet

2. Mise en oeuvre du projet : cf. points a) à c)

3. Réflexion personnelle

- retour réflexif sur sa pratique d'enseignement
- application des concepts et outils pertinents présentés durant la formation
- réflexion sur les compétences acquises grâce au TFE

6.3 Critères d'évaluation

6.3.1 Dossier d'apprentissage (certificat et diplôme)

- rappel du projet personnel de départ
- compilation exhaustive des travaux de validation et des feedbacks reçus + décompte clair des modules suivis (titres et crédits ECTS)
- retour explicite sur les apprentissages réalisés dans le dispositif Did@cTIC

6.3.2 Partie écrite du TFE

Pour un **portfolio d'enseignement et/ou de recherche** :

1. définir et expliciter sa vision de l'enseignement et/ou de la recherche : la vision de l'enseignement et/ou de la recherche est clairement définie, les liens avec les différents points requis (cf. Annexe 6.1) sont explicites
2. démontrer ses ressources et ses compétences d'enseignement et/ou de recherche : le choix des expériences (apprenant-e, enseignant-e, chercheur/chercheuse) est justifié, les ressources mobilisées et les compétences développées sont clairement énoncées pour chaque expérience, le lien entre les expériences et la vision de l'enseignement et/ou de la recherche est explicité
3. créer son profil de compétences d'enseignant-e et/ou de chercheur/chercheuse : les compétences considérées comme nécessaires pour un-e enseignant-e du supérieur et/ou un-e chercheur/chercheuse sont énoncées, les liens ou les différences entre ce profil idéal et le profil réel sont explicités, des pistes de perfectionnement sont identifiées
4. réaliser une analyse de pratique détaillée (pour le travail de diplôme) : un aspect significatif de sa pratique d'enseignement est choisi et ce choix est justifié, l'aspect choisi est présenté et analysé de manière fine et détaillée
5. rassembler des preuves relatives à son expérience professionnelle : les données ou les documents sélectionnés sont pertinents par rapport à sa pratique professionnelle, le lien avec la vision de l'enseignement et/ou de la recherche est explicite
6. aspects formels : structure, fluidité de l'écriture, pertinence des références bibliographiques

Pour un **projet professionnel** :

1. description du projet : la problématique est clairement définie, le contexte professionnel est bien décrit, les objectifs du TFE sont énoncés
2. mise en oeuvre du projet : les différents points traités sont bien décrits, les données sélectionnées et les analyses réalisées sont pertinentes par rapport à la problématique et aux objectifs du TFE, la

discussion et les conclusions sont claires et pertinentes par rapport à la problématique et aux objectifs du TFE

3. réflexion personnelle : la réflexion sur son enseignement est explicite, la compréhension et l'application des concepts et outils présentés dans les modules suivis (pour autant qu'ils soient en lien avec le sujet du TFE) sont démontrées, la réflexion sur les compétences acquises grâce au TFE est explicite
4. aspects formels : structure, fluidité de l'écriture, pertinence des annexes, pertinence des références bibliographiques

6.3.3 Partie orale du TFE (certificat et diplôme)

- clarté et structure de la présentation
- pertinence des éléments sélectionnés pour la présentation
- utilisation adéquate du support audiovisuel (le cas échéant)
- adéquation du langage utilisé en fonction du public (en particulier sur les sujets techniques pour un public non-expert)
- défense du travail et de son point de vue, clarté de l'argumentation
- respect du temps imparti pour la présentation (20-30 minutes)

6.4 Récapitulation des différentes étapes de travail avec les ultimes délais

Délai	Tâche	Personne de contact
Indéterminé (au plus vite)	Proposition par courriel d'un sujet et d'un premier plan de travail pour le TFE	Prof. Bernadette Charlier (⇒ accord de principe sur le projet lors d'un rendez-vous)
3 mois avant la session de validation *	Suite à l'information envoyée via le forum de Moodle : inscription par courriel (marie.lambert@unifr.ch)	Marie Lambert (⇒ confirmation de l'inscription + indication de la procédure et des délais)
2 mois avant la défense	Soumission par courriel d'une version complète du travail (depuis l'introduction jusqu'à la conclusion)	Prof. Bernadette Charlier (⇒ feedback détaillé lors d'un rendez-vous)
1 mois avant la défense	Dépôt du dossier d'apprentissage en 1 exemplaire papier relié (cf. point 1.4)	Marie Lambert (⇒ vérification du dossier)
<i>1 mois avant la défense (si demande de correction du travail)</i>	<i>Soumission par courriel d'une version complète retravaillée (depuis l'introduction jusqu'à la conclusion)</i>	<i>Prof. Bernadette Charlier (⇒ feedback détaillé lors d'un rendez-vous)</i>
2 semaines avant la défense	Dépôt de la version finale acceptée du TFE en 3 exemplaires papier reliés	Marie Lambert (⇒ transmission aux membres du jury)

* rappel : il y a 3 sessions de validation par année (février, juin et septembre)

Portfolio d'enseignement et/ou de recherche : grille d'auto-évaluation (partie écrite)

Critères		Évaluation			
		+	OK	-	so
Définir et expliciter sa vision de l'enseignement et/ou de la recherche	La vision de l'enseignement et/ou de la recherche est clairement définie.				
	Les liens avec les différents points requis (cf. Annexe 6.1) sont explicites.				
Démontrer ses ressources et ses compétences d'enseignement et/ou de recherche	Le choix des expériences (apprenant-e et enseignant-e et/ou chercheur/chercheuse) est justifié.				
	Les ressources mobilisées et les compétences développées sont clairement énoncées pour chaque expérience.				
	Le lien entre les expériences et la vision de l'enseignement et/ou de la recherche est explicité.				
Créer son profil de compétences d'enseignant-e et/ou de chercheur/chercheuse	Les compétences considérées comme nécessaires pour un-e enseignant-e du supérieur et/ou un-e chercheur/chercheuse sont énoncées.				
	Les liens ou les différences entre ce profil idéal et le profil réel sont explicités.				
	Des pistes de perfectionnement sont identifiées.				
Rassembler des preuves relatives à son expérience professionnelle	Les données ou les documents sélectionnés sont pertinents par rapport à sa pratique professionnelle.				
	Le lien avec la vision de l'enseignement et/ou de la recherche est explicite.				
Réaliser une analyse de pratique détaillée (pour le travail de diplôme)	Un aspect significatif de sa pratique d'enseignement est choisi et ce choix est justifié.				
	L'aspect choisi est présenté et analysé de manière fine et détaillée.				
Aspects formels	Structure				
	Fluidité de l'écriture				
	Pertinence des références bibliographiques				

Projet professionnel : grille d'auto-évaluation (partie écrite)

Critères		Évaluation			
		+	OK	-	so
Description du projet	La problématique est clairement définie.				
	Le contexte professionnel est bien décrit.				
	Les objectifs du TFE sont énoncés.				
Mise en œuvre du projet	Les différents points traités sont bien décrits.				
	Les données sélectionnées et les analyses réalisées sont pertinentes par rapport à la problématique et aux objectifs du TFE.				
	La discussion et les conclusions sont claires et pertinentes par rapport à la problématique et aux objectifs du TFE.				
Réflexion personnelle	La réflexion sur son enseignement est explicite.				
	La compréhension et l'application des concepts et outils présentés dans les modules suivis (pour autant qu'ils soient en lien avec le sujet du TFE) sont démontrées.				
	La réflexion sur les compétences acquises grâce au TFE est explicite.				
Aspects formels	Structure				
	Fluidité de l'écriture				
	Pertinence des annexes				
	Pertinence des références bibliographiques				

Explication de l'échelle

L'échelle utilisée est une échelle ordinale à trois échelons :

+ : Il n'y a pas d'améliorations à apporter sur ce point.

OK : Quelques améliorations mineures pourraient être apportées sur ce point.

- : Le travail devra vraiment être amélioré sur ce point.

so : Ce critère est sans objet par rapport au travail réalisé.